

Conditions générales Demande de changement d'adresse temporaire

- 1 Avec les conditions générales « Prestations du service postal » et les brochures annexes « Guide de vacances » et « Description du produit Demande de changement d'adresse temporaire », les présentes conditions générales représentent dans leur version la plus récente les conditions de base régissant le réacheminement temporaire d'envois à une autre adresse des clientes et des clients (ci-après: le client) de La Poste Suisse (ci-après: la Poste). Les ordres de réexpédition temporaires sont payants. Si la demande est effectuée par Internet, les conditions générales Login Post s'appliquent à titre complémentaire. Si elle concerne une case postale, elle sera en outre soumise aux conditions générales relatives à l'utilisation d'une case postale.
- 2 Si le client souhaite une prolongation de la réexpédition au-delà de l'échéance initialement prévue, il devra donner à la Poste un nouvel ordre payant au titre de la prestation « Demande de changement d'adresse temporaire », étant précisé que la première date de réexpédition résultant du nouvel ordre ne doit pas tomber pendant la période de validité de l'ancien ordre. Si le client souhaite une exécution non limitée dans le temps, l'ordre peut être donné jusqu'à révocation.
- 3 Le client doit fournir à la Poste des informations complètes et véridiques. Un ordre distinct doit être donné pour chaque « Demande de changement d'adresse temporaire ». Les personnes physiques et les personnes morales domiciliées à la même adresse peuvent être regroupées dans un seul ordre de réexpédition.
- 4 Les demandes de réexpédition simultanées et présentant entre elles un lien géographique (ordres en chaîne) ne sont pas acceptées. Il en va de même des ordres de réexpédition donnés pour une durée supérieure à celle de la période pendant laquelle les envois doivent être distribués à l'adresse initiale.
- 5 Les envois adressés à des clients ou des résidents d'institutions telles que hôtels, hôpitaux ou foyers ne peuvent être réexpédiés à une autre adresse.
- 6 Les demandes de réexpédition déposées jusque et y compris trois jours ouvrables (lundi à samedi) avant la date à laquelle l'ordre de réexpédition doit prendre effet sont considérés comme des ordres urgents soumis à une surtaxe.
- 7 La réexpédition de colis et d'envois exprès en Suisse et au Liechtenstein n'interviendra que si le client en a expressément donné l'ordre et acquitte les frais de transport y relatifs. Si le client ne souhaite pas la réexpédition des colis et des envois exprès, ceux-ci seront gardés pendant deux mois au plus puis distribués au domicile ou, si l'ordre est donné pour une durée supérieure à deux mois, renvoyés à l'expéditeur.
- 8 Les envois non adressés ainsi que les envois dont la réexpédition est demandée à une adresse militaire ou en poste restante ne sont pas réexpédiés. Pour plus de détails sur les différentes catégories d'envois, les exceptions et les cas particuliers, on se référera aux documents mentionnés au chiffre 1.
- 9 Les envois qui ne sont pas réexpédiés à la nouvelle adresse en vertu des chiffres 7 - 8 ci-dessus sont considérés comme non distribuables et la Poste les retourne d'office à l'expéditeur.
- 10 L'absence, la durée de l'ordre et l'adresse temporaire du client ne sont pas communiquées à des tiers à moins que ceux-ci puissent invoquer un intérêt légitime.
- 11 Les tarifs sont indiqués dans les publications de la Poste relatives au service (consulter la version la plus récente de ces documents).
- 12 La Poste décline toute responsabilité pour l'inexécution ou la mauvaise exécution des ordres de réexpédition si elle ne les a pas enfreints intentionnellement ou par négligence grave. L'ordre de transport donné par les expéditeurs des envois en cause fera foi dans tous les cas pour l'évaluation du montant des éventuels dédommagements accordés par la Poste.
- 13 Le client peut révoquer un ordre de réexpédition en tout temps moyennant un préavis administratif de cinq jours ouvrables au plus. Ce faisant, il n'aura droit à aucune réduction ou remboursement du prix. La Poste se réserve de son côté un droit de résiliation en cas d'abus, notamment si le client était inconnu à l'ancienne adresse.
- 14 La modification ultérieure des présentes conditions générales demeure réservée à tout moment. Le droit suisse est applicable à titre exclusif. Le for judiciaire convenu est Berne. Demeurent réservées les dispositions impératives de la loi.